LA GAZETTE DE MESSY

Mars 2025

Mairie de Messy
10, rue Michel
Cheverry77410 Messy
Tél : 01.78.74.42.42
E-mail :
mairie77410@messy.frSite
internet : messy.fr
Facebook : mairie-de-messy-officiel

Le mot du Maire

Chères Messiennes, Chers Messiens,

L'actualité du dernier trimestre 2024 a été intense pour notre commune : dossiers d'urbanisme, d'assainissement et festivités se sont succédé.

Nous avons finalisé les travaux qui nous permettent de protéger au mieux notre village contre les inondations.

Le chemin dit « maintenu » a été rehaussé, des gabions de plusieurs tonnes ont été posés rue du gué brulé et les entrées du ru ont été élargies.

Lorsque j'ai repris ce dossier, j'ai souhaité que le sujet soit résolu le plus rapidement possible et avec des solutions durables.

J'ai intensifié la pression auprès des services de la CCPMF pour que des années d'études contradictoires et des solutions inappropriées laissent place à des actions concrètes. Je ne peux que me réjouir que cela soit dorénavant chose faite.

Ce dernier trimestre a aussi été marqué par l'organisation de bon nombres d'actions et d'évènements municipaux : Ouverture d'une 7e classe, extension du centre aéré, repas offert aux Anciens, récompenses de nos récipiendaires du brevet, commémoration du 11 Novembre, spectacle et animations de Noel et pour la première année concours des maisons décorées de Noel. Vous trouverez dans les pages suivantes une rétrospective qui montre l'engagement de notre municipalité et de son tissu associatif.

Je souhaite garder cette dynamique pour 2025, de nouveaux projets et actions sont d'ores et déjà prévus :

- Poser d'un feu rouge de récompense rue de Charny pour en limiter la vitesse ;
- Projet d'aménagement autour du city parc avec des bancs et de la végétation ;
- Re végétalisation des abords du chemin du tour de ville,
- Nous allons également continuer à travailler avec le Département, la CCPMF et le syndicat mixte de la Goële qui gère le transport sur Messy pour développer l'offre sur notre territoire.

De beaux challenges a relever et ceci malgré un contexte économique et politique peu favorable aux collectivités territoriales. Les dotations de l'état sont en baisse de près de 10% cette année. Mais une gestion rigoureuse et des choix stratégiques me permettent cette année de présenter un budget 2025 ambitieux sans avoir à actionner le levier fiscal.

Nous allons continuer à investir, rénover pour l'avenir de notre commune et le bien-être de ses habitants.

Celui-ci restera notre priorité

Je souhaite qu'ensemble nous continuions à faire avancer notre village.

Carlos NETO

Rétrospective 2024

Distribution du colis aux Anciens

Visite du père noël

Marché de Noël

Distribution des calendriers

Remise des prix aux Collégiens

Repas du club des 19

Repas des Anciens

Commémoration 11/11

Théâtre à Messy

Loto

Festivités de Noël

Fête d'halloween

Concours des maisons décorées….

Les travaux …

❖ Dans ce deuxième semestre nous avons réalisé avec la ccpmf les travaux qui nous permettront de protéger le mieux possible notre village des ruissellements.

❖ Récupération de l'eau provenant des champs sur la rue Bardin.

❖ Fermeture de la rue Bardin

Les travaux….

❖ Rehausse du chemin dit « maintenu »

De 50 cm pour éviter que l'eau ne passe par-dessus

❖ Mise en place de gabion rue du Gué brulé

Et agrandissement des ouvertures d'accès au RU

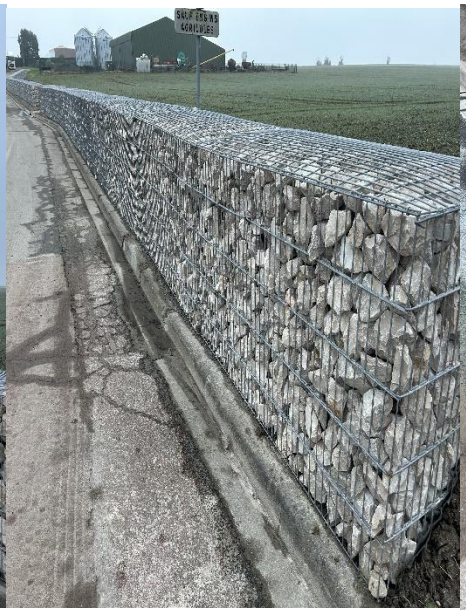

Les travaux….

❖ Feu de récompense

La Rue de Charny a été équipée d'un feu intelligent avec détection de vitesse. Avant chaque passage de véhicule le feu sera au rouge. Si le véhicule roule à moins de 50km/heure il passera au vert. Il s'agit d'un feu récompense.

Ce feu nous permettra également de comptabiliser le nombre de voitures qui circulent sur cette départementale et d'en contrôler la vitesse.

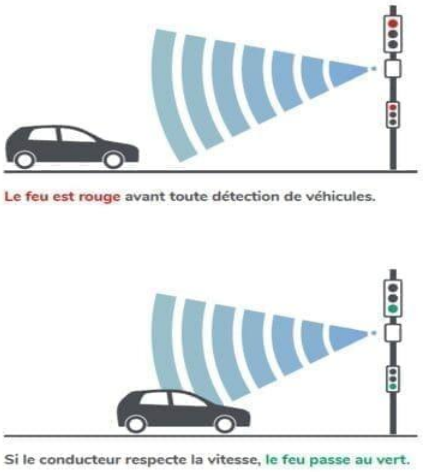

❖ Mise aux normes PMR des arrêts de bus

Les arrêts de bus de la rue de Moulignon vont être mis aux normes PMR.
Suite à la demande du département le passage piéton va être déplacé.
Le passage sera équipé de potelets réfléchissants pour accentuer la sécurité.

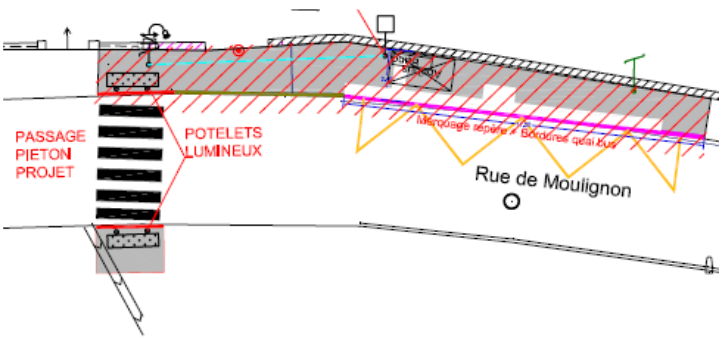

Nouveauté….

Installation d'un distributeur de baguettes. Accolé à la salle des bienvenus et alimenté par la boulangerie « Bio'langerie » de Charny.
Celui-ci sera approvisionné tous les jours de la semaine sauf le mercredi, jour de fermeture de la boulangerie.
Un emplacement « minute » lui sera dédié dans les semaines qui viennent.

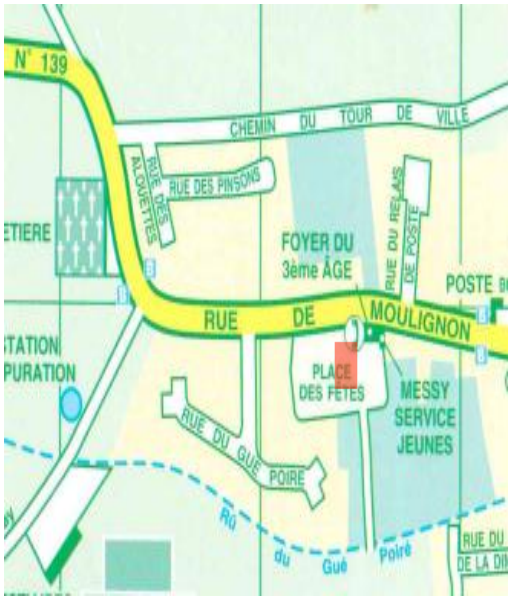

Journée écolo 2025

❖ Initiative du CME

Agir pour la biodiversité

Le Samedi 22 Mars 2025

Sous l'impulsion du Conseil Municipal des Enfants, un Clean Up sera organisé le samedi 22 mars. Le départ sera donné depuis la salle des fêtes à 10h00 après une collation offerte par la mairie.
Forts du succès de l'évènement de l'année dernière, nos jeunes conseillers vous proposeront deux itinéraires. En partenariat avec le SMITOM des pinces seront prêtées à ceux qui le souhaitent.
Dès 14h ils vous attendront pour une opération de plantations de haies.
En octobre dernier j'ai rencontré un représentant de la LPO « ligue de protection des oiseaux » d'île de France. Deux nichées de moineaux friquet ont été identifiée sur la commune. Cette espèce est en voie d'extinction. La mise en œuvre de leur sauvegarde passe par la préservation de leur habitat : les haies vives.
Nous allons donc, avec votre aide, planter des haies aux abords des champs.
Nous vous attendons nombreux pour la réussite de cet événement.

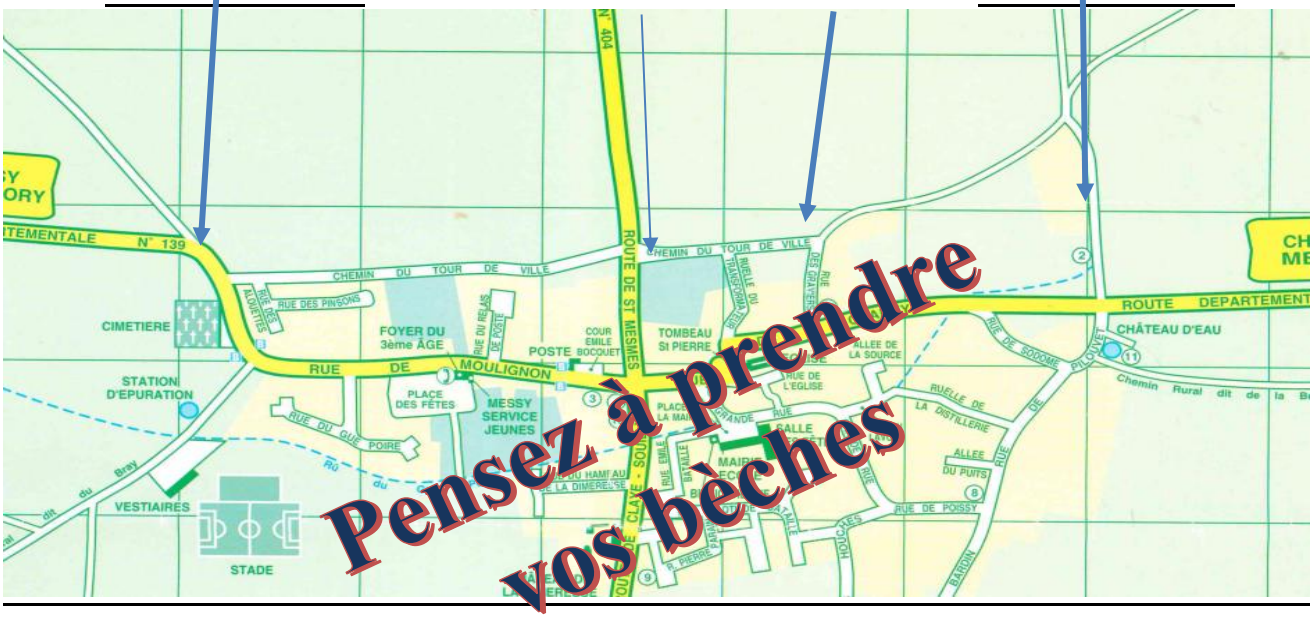

Lettre d'information REOMI

MARS 2025

Communauté de Communes Plaines et Monts de France

Les nouvelles grilles tarifaires de 2025

En 2024, première année de la mise en place opérationnelle de la REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), nous avons constaté :

- **Une augmentation constante des taxes nationales** comme la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- **Une augmentation des coûts des collectes et du traitement des déchets en 2024.**
- **La valeur de la « composition du foyer » n'est pas satisfaisante.** Les données sur le nombre d'habitants ne peuvent être utilisées pour le calcul des tarifs de la REOMI. Pour simplifier ce calcul, il est donc indispensable d'établir une nouvelle grille tarifaire.
- **Les particuliers en habitat individuel** ont fourni plus d'efforts dans le tri de leurs déchets.
- **Pour les habitats collectifs et les entreprises,** des améliorations sont encore attendues.
- **De nombreuses erreurs de tri** ont été observées dans les poubelles du territoire. Ce qui implique un « refus de tri » à l'entrée du Centre de tri, des coûts supplémentaires mais aussi une diminution des recettes liées à la performance.

LES DIFFICULTÉS RÉSULTANT DE CES CONSTATS ONT CONDUIT LA COLLECTIVITÉ À ÉTABLIR UN NOUVEAU CALCUL BASÉ UNIQUEMENT SUR LES VOLUMES DES BACS UTILISÉS.

La CCPMF ayant pris des engagements pour une « redevance plus incitative », elle continue donc à mettre en place toutes solutions pour atteindre cet objectif.

Pour passer à un mode de calcul encore plus incitatif, l'usager devra payer dès **la première levée du bac d'ordures ménagères,** en fonction de ce qu'il consomme. Ce qui permettra, dans la lignée de ce qui a été décidé par les élus depuis 2022, de tendre vers la réduction des déchets domestiques.

En passant à ce mode de facturation dit « à la levée », le principe de l'incitation prend tout son sens et la population devrait être encore plus investie et plus impliquée dans cette démarche écologique visant à réduire et à améliorer le tri des déchets recyclables. De ce fait, l'abonnement est réduit et l'incitation est plus importante puisque chaque levée sera facturée.

-50kg/hab.
d'ordures ménagères en 2024 par rapport à 2023

Les individuels ont sorti, en moyenne, 7 à 10 fois leurs bacs d'ordures ménagères en 2024.

Qu'est-ce que le refus de tri ?

Le tri sélectif est essentiel pour l'environnement, mais les erreurs sont fréquentes et coûteuses. Les erreurs de tri ont un triple impact :

Coût financier
les déchets mal triés doivent être incinérés, ce qui engendre des frais supplémentaires.

Coût environnemental
les transports additionnels et les traitements superflus augmentent l'empreinte carbone.

Coût sanitaire
certains déchets mal triés peuvent présenter des risques pour la santé des agents de tri.

89% du territoire est en habitat individuel

4,5% en habitat collectif

6,5% sont des professionnels

Chaque geste compte : en adoptant les bons gestes de tri, nous pouvons collectivement réduire ces coûts et contribuer à un avenir plus durable.

Pour l'habitat individuel, collectif et les professionnels, la REOMI se compose d'un abonnement et d'une part variable selon la consommation

L'ABONNEMENT

tient compte du litrage de votre bac
et vous donne l'accès aux services suivants :

Tous les services liés à la collecte et au traitement :

- des ordures ménagère (bac gris)
- des emballages et papiers (bac jaune) : toutes les semaines
- des déchets végétaux (bac marron) : de mars à décembre
- des biodéchets (borne) : disposition permanente
- du verre (borne) : disposition permanente

La levée des bacs jaunes ou marrons ainsi que l'utilisation des bornes à biodéchets et/ou verre sont accessibles sans limitation, ni coût supplémentaire.

2 collectes d'encombrants par an en porte-à-porte :

- 2 collectes d'encombrant par an sur rendez-vous pour les ménages en habitat individuel (via le portail usager REOMI)
- 2 rendez-vous pour l'ensemble de la résidence pour les ménages en habitat collectif
- ce service ne concerne pas les professionnels ni les collectivités.

L'accès au service déchetterie :

- Pour les ménages en habitat individuel : 18m³ de déchets/an (apport maximum autorisé dans les déchetteries du territoire).
- Pour les ménages en habitat collectif : chacun peut avoir une carte de déchetterie. L'apport en déchetterie des 18m³ de déchets par an est attribué individuellement à chaque logement contrairement à la collecte des encombrants qui, elle, concerne l'ensemble de la résidence.

LA PART VARIABLE

est calculée sur le nombre de levées
de votre bac d'ordures ménagères et/ou
les services additionnels que vous utilisez
selon les grilles tarifaires 2025 ci-dessous.

Bac d'ordures ménagères en fonction du litrage :

140L : 5,58 euros TTC
240L : 9,57 euros TTC
360L : 14,36 euros TTC
660L : 26,32 euros TTC

Les collectes d'encombrants supplémentaires :
Au délà des 2 collectes par an **incluses dans votre part fixe**, la collecte supplémentaire est facturée 15€ (ce service ne concerne pas les professionnels ni les collectivités).

L'accès au service déchetterie :
Au delà de 18m³ de déchets/an **inclus dans votre part fixe, chaque apport supplémentaire sera facturé sous forme de carte prépayée auprès du SMITOM77.**

GRILLES TARIFAIRES 2025

Grilles votées au conseil communautaire du 4 mars 2025.

individuel

Taille du bac	Abonnement TTC/an	Part variable €/levée TTC
140L	187,25€	5,58€
240L	287,21€	9,57€
360L	384,07€	14,36€

collectif

Taille en litrage*	Abonnement TTC/an	Part variable €/levée TTC
140L	621,75€	5,58€
240L	963,71€	9,57€
360L	1 341,07€	14,36€
660L	1 596,95€	26,32€

professionnel

Taille en litrage	Abonnement TTC/an	Part variable €/levée TTC
140L	566,75€	5,58€
240L	842,71€	9,57€
360L	1 231,07€	14,36€
660L	1 503,45€	26,32€

*** En fonction de la dotation des bacs**

Exceptionnellement, la prise en compte des levées 2025 sera effective à partir du 1er avril 2025.
Toutes les levées du 1er janvier au 31 mars 2025 ne seront donc pas facturées.

Un seul mot d'ordre : incitation !

Pour rendre le tri des déchets de plus en plus incitatif, la CCPMF continue ses efforts et tente de sensibiliser la population en habitat individuel ou collectif ainsi que les professionnels du territoire. La collectivité a équipé l'ensemble des camions de collecte (Tri sélectif et Ordures Ménagères) de caméras basées sur l'Intelligence Artificielle.
Ces caméras ont pour but de caractériser la qualité du tri des déchets et de recenser les erreurs de tri.
L'ensemble de ces données permettront d'augmenter les performances de tri et de collecte.

Si des erreurs de tri sont constatées à la levée des bacs, les foyers recevront un courrier les informant de la ou des erreurs observées ainsi qu'un rappel des consignes de tri.

Plaines & Monts de France
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Retrouvez plus d'infos
sur votre portail usager
et sur le site www.cc-pmf.fr
01 60 54 68 40

Balade thermique

A compter de 2025, la CCPMF et l'association Seine-et-Marne Environnement s'associent pour organiser deux balades thermiques par an sur notre Intercommunalité. La commune de Messy a postulé et a obtenu cette prestation.

La première s'est donc déroulée le 20 janvier dernier sur notre village.

Une balade thermique consiste à observer les déperditions de chaleur des habitations à l'aide d'une caméra thermique. Les habitants inscrits ont eu l'occasion d'identifier les points faibles de leur logement (pont thermique, absence ou tassement de l'isolation et problèmes d'étanchéité). Cette prestation facilite la sensibilisation sur la performance énergétique des logements. C'est également l'occasion pour chacun de bénéficier de l'expertise de la conseillère CCPMF en matière d'amélioration de l'habitat et de réduction des coûts énergétiques

Transition énergétique

Jeudi 9 janvier la CCPMF a reçu la visite du Sous-préfet de l'arrondissement de Meaux, Sabry HANI dans ses locaux. Il a rencontré le Président de la CCPMF, Jean-Louis DURAND ainsi que 6 Maires du territoire à propos du "Contrat territorial pour la Réussite de la Transition Energétique".
Une rencontre qui a été l'occasion pour notre Maire de réaffirmer l'engagement de notre village dans la transition énergétique.
Pour rappel, La commune de Messy a été soutenue sur ses derniers projets 2023 et 2024 (pompes à chaleur et panneaux solaires)

Centre aéré

La bibliothèque de la Mairie de Messy fait son grand retour sur la pause méridienne !
Nos deux bibliothécaires Nolwenn et Giulia gèrent le prêt des ouvrages !
Elles en profitent également pour faire un appel aux dons !
La bibliothèque manque de livres de type "BD" uniquement !
Si vos BD prennent un peu la poussière dans votre maison, Nolwenn et Giulia seront ravies de leur offrir une seconde vie

Carnaval 2025

L’agenda de Messy

11 avril : Soirée « jeux de société » avec l’association Récréabulle à la salle des Bienvenus

17 avril : Club des bienvenus : sortie au château de Condé en Brie avec les enfants du centre aéré le jeudi 17 avril

20 avril : Chasse aux œufs au parc des Bienvenus

01 mai : Brocante

08 mai : Commémoration du 80éme anniversaire de l’armistice

Courant juin : La transhumance et la tonte des moutons au parc des Bienvenus

27 -28 et 29 juin : Festivités de la Saint Pierre

INTERVILLAGES 2025

Défendons les couleurs de notre village !
Le samedi 13 Septembre 2025
Intervillages est l'opportunité de participer à un évènement convivial et sportif, une occasion en or pour nous rassembler et défendre fièrement les couleurs de Messy !
C'est l'occasion de renforcer nos liens en nous unissant sur le terrain, et nous créer des souvenirs inoubliables et de nouvelles amitiés. Que vous soyez un athlète confirmé ou un débutant, chaque participation compte !
Montrons à tous que notre village est dynamique, uni et plein de talent. Chaque effort compte et contribue à notre rayonnement collectif.
9 Equipes seront présentes, représentant les communes de : Charmentray, Charny, Fresnes sur Marne, Gressy, Messy, Précy sur Marne, Cuisy, Montgé, Vinantes, Saint Mesmes, Villeroy.
C'est donc aussi le moment pour tisser des liens avec les habitants des autres villages participants, car ce qui doit animer le cœur de chacun durant cet évènement, est rappelons-le, avant tout, l'esprit sportif, des enfants comme des parents !

Pour les enfants entre 6 ans et 14 ans
Les inscriptions se feront en mairie. Les modalités vous seront bientôt communiquées.

Mise à l'honneur

Nous avons été informés de la réussite d'une jeune Messienne aux Championnats de France Cadet Dressage Club 2024.

Bravo à Dharma Rossignol pour cette belle réussite !

Licenciée au Centre Équestre Régional de Jablines depuis l'âge de 7 ans, sa passion pour les chevaux a donc été couronnée d'une superbe 3è place.

Suite à ces excellents résultats, Dharma a été sélectionnée pour les Championnats de France Cadet Dressage Club 2025 en catégorie 2.

Reprise grand prix

Reprise libre en musique

Tribune libre

Ensemble un avenir pour Messy

Christian Ostrowski

Pas d’article remis

Espace publicitaire

Horaires d’ouverture de la mairie :
Les lundi / mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00Le mercredi de 09h00 à 12h00 et fermée l'après-midi
Le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Nouveau
Le guichet de La Poste est ouvert au même horaire que la mairie.

Directeur de publication : Carlos Neto
Rédaction : Cristina Miguez DominguezTirage : 550 exemplaires
Imprimé par la mairie de Messy
ISSN : 2777-7936
Ne pas jeter sur la voie publique